

Projet Pédagogique - Accueil Extrascolaire

Ecoles Communales - Ville de Rochefort

Introduction

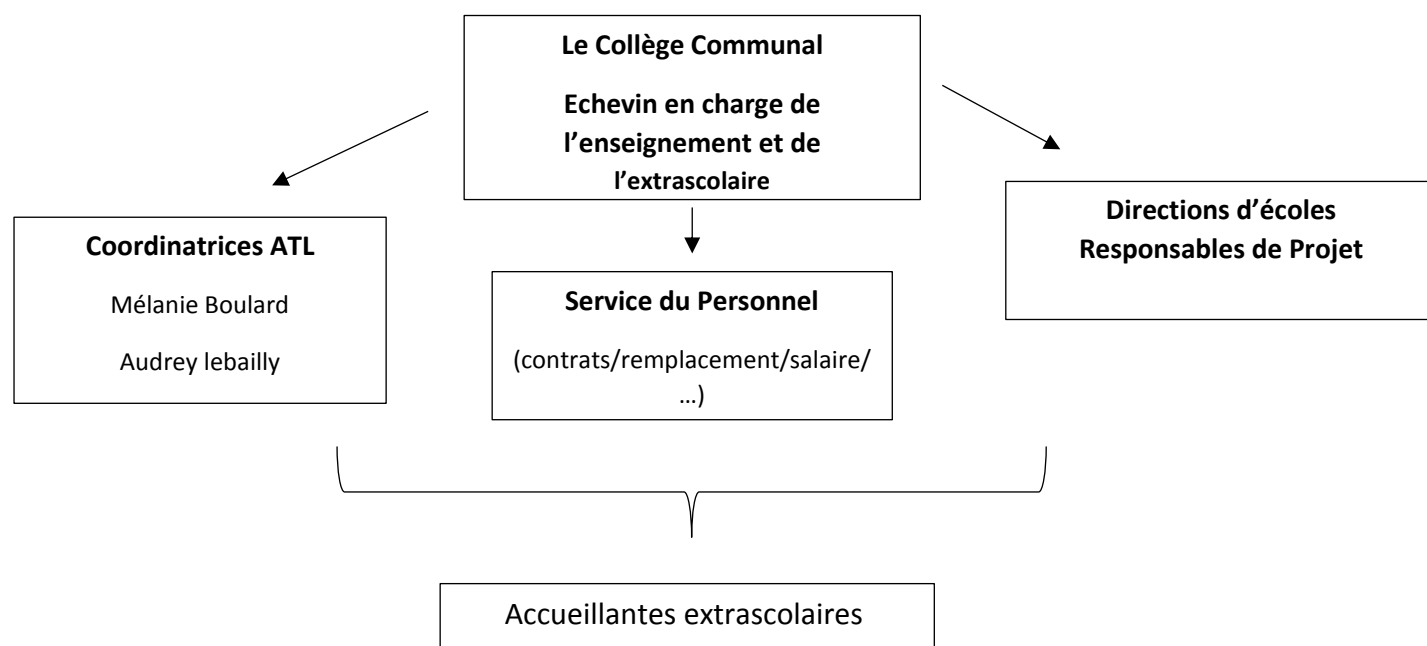
La Ville de Rochefort organise un accueil extrascolaire dans chaque école communale pour aider les parents à concilier vie professionnelle et vie familiale. Un des objectifs de l'Accueil Extrascolaire est de permettre aux personnes qui confient leurs enfants de les accueillir dans une structure de qualité. Ces accueils sont ouverts à tous les enfants scolarisés au sein de l'école de 2.5 ans à 12 ans soit de la prématernelle à la 6^{ème} primaire, dès 7h30 et jusque 17h30 (18h pour certains établissements).

Nous souhaitons offrir aux enfants un endroit adapté à leurs besoins en fonction de l'accueil du matin et/ou de l'après école. Les accueillantes veillent à proposer des activités selon l'âge mais aussi surtout laisser le temps au « temps libre » pour viser l'épanouissement des enfants. Nous accordons un point d'attention particulier à la qualité de la relation entre l'accueillante et l'enfant. Certains enfants sont déposés tôt le matin et repartent tard le soir. Il est donc primordial qu'ils se sentent en confiance et écoutés. Pour cela plusieurs choses ont été mises en place, tout au long des années : une stabilité dans les équipes, des accueillantes « référentes » par âge dans les grandes implantations, du matériel adapté mis à disposition, une écoute attentive à chaque enfant, une liberté quant aux choix de l'activité, en fonction du rythme de chacun.

Comme dit dans le décret du 3 juillet relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire :

« L'accueil ne doit pas être une reproduction de l'école après l'école ».

Pouvoir Organisateur





L'Accueil extrascolaire est ouvert aux enfants de 2.5 ans à 12 ans scolarisés dans nos écoles communales, sans distinction de sexe, culture, religion et nationalité.

Encadrement et Relation avec les personnes qui confient l'enfant

Les accueils sont assurés par des personnes ressources ayant les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des enfants. Les directions d'école, en collaboration avec le service ATL de la ville, veillent à écouter les demandes des accueillantes au niveau formation, besoins spécifiques,...et tentent d'y répondre dans la mesure du possible (aspects financiers, horaires,...).

Des formations sont mises en place, en essayant de ne pas déformer les équipes sur le terrain : lors des journées pédagogiques, le mercredi matin. Aussi, les demandes du décret sont respectées : formation de base, 50 heures tous les 3 ans.

Les taux d'encadrement sont respectés dans chaque accueil le matin et l'après école.

Durée de l'accueil	Age des enfants	1 accueillant(e) par tranche entamée de :
Moins de 3h consécutives ou Après l'école jusque 19h		18 enfants
Plus de 3h, en dehors de l'école	Moins de 6 ans	8 enfants
	6 ans et plus	12 enfants

Des réunions trimestrielles sont mises en place par le service extrascolaire où sont conviées toutes les accueillantes (réseau communal et libre) afin de favoriser la cohésion de groupe, échanger sur les pratiques, faire le point sur ce qui va et ce qui est à améliorer, formuler des demandes.

Les compétences de chacune peuvent être mises en valeur. Libre aux accueillantes de proposer des activités qu'elles aiment, maîtrisent, veulent faire partager toujours en respectant les besoins et les envies des enfants. Le service d'AES et l'école veillent à rendre cela possible en fournissant tout ce qui est nécessaire à la réalisation d'une activité, d'un projet.



Le milieu d'accueil veille à donner une information objective sur le déroulement du temps d'accueil de l'enfant. Il est important qu'un bon dialogue se crée entre tous les intervenants qui gravitent autour de l'enfant afin de bien communiquer avec les personnes qui confient l'enfant.

Il est aussi important que les besoins des parents puissent être entendus.

Engagement du parent dans la signature d'un Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I) : règles de vie à respecter tant pour les parents que pour l'enfant (horaire, prix, respect,...).

Participation financière



L'Accueil du matin est gratuit. L'après école, une participation financière de 0.50€ est demandée par enfant, par demi-heure. Une demi-heure entamée est due. Le troisième enfant d'une même famille est gratuit. Les horaires sont donc :

- Le matin : dès 7h30 (gratuit)
- Le soir : 15h30 – 17h30/18h pour certains établissements

Afin de faciliter cette démarche, le paiement s'effectuera par carte (5-10-15-20) disponible auprès de l'accueillante. Quand l'enfant est présent, l'accueillante appose un paraphe et la date dans une case. Une case représentant 0.50€. Une carte peut être achetée pour les enfants d'une même fratrie. A ce moment-là, l'accueillante paraphe le nombre de case en fonction du nombre d'enfants présents. Quand la carte sera presque remplie, l'accueillante en avertira le parent afin qu'il puisse en acheter une nouvelle.

!! Il est demandé aux parents de respecter strictement les horaires convenus. Si les parents se présentent après l'heure de fermeture, le premier quart d'heure **de retard** sera sanctionné par une amende de **2,50 €** et après ce quart d'heure ce sera **5,00 €**. Ce montant est à payer sur place, directement à l'accueillante !!

Ces temps d'accueil étant des frais de garde, vous pouvez obtenir une réduction d'impôts. Les documents vous permettant de remplir votre déclaration vous seront fournis par la direction de l'établissement après réception des paiements. Vous recevrez un document avec le sceau de l'ONE.

Le secret professionnel

L'accueillante est tenue au secret professionnel, c'est-à-dire qu'elle ne peut divulguer ce qui lui a été confié par l'enfant, les parents et/ou professionnels (PMS, instituteurs,...). Toutefois si une attitude ou un comportement lui paraît trop suspect, cette dernière est tenue d'en faire part à sa hiérarchie qui effectuera, s'il y a lieu, les démarches nécessaires.

Assurance

Les accueils étant sous la responsabilité communale, les assurances suivantes sont souscrites :

- Couverture de la responsabilité Civile Générale,
- Incendie, Protection Juridique,
- Accident du travail (pour le personnel)
- Accident (pour les enfants)

Locaux

Les enfants sont accueillis dans des classes (maternelles et/ou primaires) et réfectoires. Ils bénéficient également des structures scolaires à savoir les cours de récréation et dans certains établissements, la salle de gymnastique.

Les objectifs

Dans nos accueils, plusieurs objectifs sont développés :

- ✓ Développement de l'autonomie : les accueillantes encouragent la prise d'initiative dans le choix d'une activité, réalisation des devoirs ou non, gestion du temps,...
- ✓ L'apprentissage à la citoyenneté et la participation : remise en ordre du local, des jeux, réalisation d'une charte,...
- ✓ Le respect du matériel, de ses camarades
- ✓ Encourager la notion de « plaisir » : apprendre à prendre du plaisir à jouer, à profiter d'un temps libre - « ne rien faire »
- ✓ Développement de la vie en groupe : solidarité et coopération. C'est le cas dans nos accueils et plus précisément dans les petites écoles de village où tous les enfants sont ensemble dans le lieu d'accueil. Les enfants tissent des liens, jouent ensemble sans se soucier des différences d'âges.

Nos accueils visent la qualité dans le respect du décret et du code de qualité de l'ONE. Toutes les implantations scolaires ont des points forts mais également des points à améliorer. Nous y travaillons constamment en mettant en place des formations, du matériel adéquat et des aménagements dans les locaux.

Activités

Dans la mesure du possible, l'accueillante tente de tenir compte des goûts et des envies des enfants dans l'organisation d'activités. L'enfant reste relativement libre du choix de son activité (lecture, jeux, ...). Par contre, l'accueil extrascolaire n'accepte pas les jeux vidéo. Les enfants peuvent aussi être à l'initiative de certaines activités organisées en groupe. L'accueillante tient compte du rythme, des compétences propres de chaque enfant. L'autonomie est développée notamment par la participation des enfants à la remise en ordre du local (rangement des jeux, des chaises, frotter les tables,...). Ces activités de rangement sont l'occasion de responsabiliser l'enfant, de lui apprendre certaines valeurs comme le respect des choses et des personnes. L'espace est aménagé de façon à proposer différentes activités. Les activités doivent sortir du cadre scolaire et être différentes de ce que font les enfants durant leur journée de cours. Le libre choix étant plus présent que durant les périodes de cours, les enfants gèrent leur temps de manière plus autonome.

Il est possible de scinder le groupe selon l'âge de façon à proposer des activités plus adaptées.

Par exemple, en début de garderie, une attention plus soutenue aux petits peut permettre aux grands de faire leurs devoirs dans le calme. Certaines activités peuvent favoriser la solidarité entre grands et petits et responsabiliser, valoriser ainsi les plus grands. Les affinités entre amis sont respectées.

Le goûter :

En fonction des établissements, le goûter est offert ou pris en charge par les parents. Dans tous les cas, un moment est prévu. Outre le plein d'énergie, le rituel du goûter est un moment privilégié, c'est le temps pour tous de se poser, d'échanger sur la journée. Essayez de privilégier les gourdes au soda sucré ainsi que des collations saines plutôt que des chips ou autre sucrerie.

Note relative aux devoirs :

La règle de base est la suivante : les devoirs ne sont pas pris en charge par l'accueillante. Il s'agit d'un accueil et non d'une étude. Toutefois, les enfants qui le désirent peuvent faire leurs devoirs. Il s'agit d'une réalisation libre des devoirs : **pas de correction** mais un coup de main peut être envisagé. L'accueillante n'est pas le garant de la manière dont l'enfant réalise ses devoirs. **Les parents restent responsables des devoirs.**

Gestion de conflits

Qui dit vivre ensemble, dit quelques règles à respecter pour le bien de tous. Ces règles, pour être efficaces, doivent être claires, précises et expliquées. Lors de conflits entre enfants, le rôle de l'accueillant est de favoriser l'expression de chacun d'entre eux, de les écouter et de tenter de rapprocher les points de vue. Le dialogue entre les enfants est favorisé. Envisager que l'enfant puisse quitter l'espace de conflit pour se retrouver avec lui-même en s'assurant d'une surveillance. Il est possible de faire de temps en temps et notamment en cas de conflit, des petites réunions entre les enfants, de leur donner la possibilité d'un temps de réflexion. C'est aussi une manière de les responsabiliser et de leur rappeler la notion de respect. Les enfants ont besoin de se défouler (mise à disposition de ballons, ...), **d'être accompagnés (écoutés, encadrés dans leurs activités même individuelles,...) et pas seulement d'être surveillés**. Le respect de ces besoins peut aider à éviter certaines tensions ressenties par les enfants, notamment dans leurs relations aux autres.

« Nous souhaitons beaucoup d'épanouissement à vos enfants au sein de nos accueils extra-scolaires »